



Envoyé en préfecture le 14/02/2022  
Reçu en préfecture le 14/02/2022  
Affiché le   
ID : 038-213804727-20220214-AR2022\_02-AI

<b>COMMUNE DE SARCENAS</b> 1250 Route De Palaquit 38700 SARCENAS TEL : 04-76-88-82-31	<b>Arrêté municipal portant agrément du Responsable des pistes de ski Alpin</b>  <b>Annule et remplace l'arrêté 2021-06</b>
--	---

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**ARRETE N° 02-2022**

**AGREMENT DU RESPONSABLE DES PISTES DE SKI ALPIN POUR LA SAISON 2021-2022**

Le Maire de la commune du SARCENAS,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2212-1, L.2212-2 L.2122-24, L. 2131-1;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3 ;
- Vu l'arrêté municipal du 08 décembre 2020 relatif à la sécurité sur les pistes de ski alpin,

Considérant

- Que le maire est chargé de la sécurité et de l'organisation des secours sur les pistes de ski ;
- Qu'il appartient au maire de désigner le ou les agents chargés d'assurer sous sa responsabilité la sécurité et l'organisation des secours sur les pistes de ski alpin ;
- Que l'organisation des secours et de la sécurité sur les pistes est assurée par un personnel qualifié ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

M. Thierry COTTAVE est agréé en qualité de responsable des pistes et de la sécurité par la commune de Sarcenas à compter du 14 février 2022, notamment pour ce qui relève de la prévention, de la sécurité et des secours sur le domaine de ski alpin.

**ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry COTTAVE, il sera suppléé par M. Etienne COTTIN.

**ARTICLE 3 :**

Le Responsable des pistes, sous la responsabilité de l'autorité du maire, sera en charge notamment de l'application des dispositions de l'arrêté municipal en date du 08 décembre 2020 relatif à la sécurité sur les pistes de ski.



**ARTICLE 4 :**

*Le présent arrêté sera communiqué :*

- à Monsieur le Préfet de l'Isère
- à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de SAINT EGREVE.

Fait en Mairie de SARCENAS  
Le 14 Février 2022

Le Maire  
Sylvain DULOUTRE

